

Conseil de Faculté 15 avril 2021

Compte rendu

3a. Communications du décanat

- ***Modification (ou non) des modalités des enseignements jusqu'à la fin du semestre***

Communication du vice-doyen à l'enseignement: les assouplissements du Conseil Fédéral du 13 avril 2021 permettent des enseignements jusqu'à 50 personnes. La Direction se réunit, avec les décanats, la semaine prochaine afin d'évaluer les possibilités à l'UNIL. Les facultés auront la possibilité de poser un cadre plus restrictif que celui décidé par la Direction.

- ***Examens***

Prochaines sessions: rappel → les enseignant.es doivent communiquer jusqu'à lundi (19 avril) sur leur modalité de préférence.

- ***Prolongation contrats "covid" en SSP (en comparaison à l'UNIL)***

Communication de la vice-doyenne à la relève académique et à l'égalité

- Pas de surreprésentation féminine
- Taux de demande plus élevé en SSP (plus de la $\frac{1}{2}$ des personnes éligibles, contre $\frac{1}{3}$ sur l'UNIL)
- Taux plus faibles de demandes accordées pour la durée demandée

Budget

La faculté a obtenu tout ce qu'elle avait demandé en priorité 1, et presque tout ce qu'elle avait demandé en priorité 2. Il a été signalé à la faculté que cela était exceptionnel. La doyenne estime qu'il y a une reconnaissance des problèmes de la faculté, et en particulier de ceux de l'Institut de psychologie.

Auto-évaluation

“Teaser”: vision stratégique en 6 points → 6 objectifs systémiques. Il sera davantage communiqué sur le sujet lors de l'AG de la Faculté, le 10 juin.

3b. Communications du corps étudiantin

Question du corps étudiantin: les examens de juin peuvent-ils être déplacés en août? Le décanat répond par la négative, les examens peuvent changer de modalité mais pas de session.

3b. Communications du corps intermédiaire

- ***Conditions à la ré-ouverture***

- Respect de la liberté académique pour les étudiant.es et pour les enseignant.es. Pas d'imposition d'un mode d'enseignement, respect de la continuité pédagogique, et pas d'obligation de présentiel (les étudiant.es ne peuvent peut-être plus se rendre sur le campus).

- L'enseignement co-modal est le moins adapté et devrait être évité dans la mesure du possible.

- Demande à ce que des centres de tests rapides soient mis en place sur le campus (doyenne: la demande doit être faite à la Direction), que des masques soient distribués à tout le monde et que les personnes qui sont obligées de fréquenter le campus aient la possibilité de se faire vacciner

- ***Questionnaire de l'ACISSP sur les prolongations de contrats (Réponses = 133)***

Plus d'une centaine de personnes ont des contrats qui vont s'arrêter en cours de semestre (et ne respectent donc pas le temps pédagogique), ce qui va poser des problèmes organisationnels. Réponse de la doyenne: porter ces observations à la Direction.

- **Répartition des surveillances d'examens**

Selon une information délivrée lors du Conseil de l'IP, il y aurait une nouvelle organisation de la répartition des surveillances d'examens: les surveillant.es choisirraient directement leurs jours de surveillance sans que ces dernières leur soient attribuées par les secrétariats d'Institut, pour un total de 10 heures pour les trois sessions. Le corps intermédiaire demande des précisions à ce sujet. Le décanat répond que c'est un travail en cours de consultation par les instituts auprès des enseignant.es. Selon la doyenne, il y aurait des avantages à changer le système, en laissant les surveillant.es choisir leur session et / ou jours de surveillance.

4. Approbation des règlements

Une remarque sur le Règlement du Master en Sciences sociales. Question sur les cours à 3 crédits → il est possible mais non-souhaitable d'en proposer. Le reste est approuvé et voté.

5. Approbation des rapports de Commission

a. Poste en Administrations publiques comparées. Que des hommes auditionnés. 6 femmes, 18

hommes retenu.es au premier tour. Avant sélection des finalistes: 3 femmes, 4 hommes.

Demande d'ouverture en PTC également, pour favoriser la relève féminine. Peu de candidatures globalement.

Discussion initiée par le CI sur les critères qui définissent une candidature junior. Réactions du corps professoral

- Veut-on engager des PTC en sachant qu'une seule partie des personnes seront titularisées?

- Il ne faut pas confondre règlement du personnel et vision de la relève

- Le plan de relève de la faculté ne prévoit pas d'arrêter les postes de MA

b. Attribution du titre de Privat-docent à M. Golay

6. Approbation de la composition des Commissions

Approuvées

7. Présentation du rapport Égalité

Élargissement du dicastère Relève et Égalité (prise en compte d'autres types de discriminations).